

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00361

**LA GRAND-CROIX RUE DE LA RIVE - ACQUISITION D'UN TENEMENT FONCIER
A PROXIMITE DE L'A47 DANS LE CADRE DU PROJET PARTENARIAL
D'AMENAGEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 40
Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de voix : 51

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,

RECU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220915-D20220036110

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Yves LECOCQ,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Christian SERVANT,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

LA GRAND-CROIX RUE DE LA RIVE - ACQUISITION D'UN TENEMENT FONCIER A PROXIMITE DE L'A47 DANS LE CADRE DU PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé Le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du Gier de l'Ondaine et de Saint-Etienne Sud.

Ce projet s'étend sur 13 communes (Unieux, Fraisses, Firminy, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Saint-Chamond, L'Horme, La Grand-Croix, Lorette, Genilac, Rive-de-Gier, Tartaras et Saint-Etienne - quartiers sud). Le Projet Partenarial d'Aménagement doit permettre d'accélérer la requalification de ce territoire de fond de vallée.

Une stratégie d'aménagement à l'échelle de l'intégralité du territoire recouvrant les vallées du Gier, de l'Ondaine et les quartiers Sud de Saint-Etienne est en cours d'élaboration.

Cette stratégie contribuera à définir un projet urbain au sein des périmètres d'intervention prioritaire dans lesquels des interventions foncières seront nécessaires.

Dans le cadre de ce projet, Saint-Etienne Métropole a exercé son droit de préemption avec révision de prix sur un tènement important de 10 624 m² situé rue de La Rive, commune de La Grand-Croix.

Ce tènement d'un seul tenant de par sa superficie, et sa localisation entre l'autoroute A47 et le Gier représente une opportunité foncière au sein d'un des secteurs prioritaires du PPA validés par le Conseil Métropolitain du 24 mars 2022. Les fonciers de cette dimension sont en effet rares dans la vallée du Gier.

Le bien est composé d'une maison d'habitation et d'un vaste terrain attenant non bâti. Il y a quelques années, Saint-Etienne Métropole s'est portée acquéreur des parcelles les plus proches du Gier et a procédé à leur aménagement afin d'élargir le lit du Gier et de limiter les risques d'inondation. Lors d'une prochaine révision du Plan de Prévention des Risques Naturels et de Protection contre les Inondations (PPRNPI), le risque d'inondation qui impacte une partie des parcelles pourra être levé.

Les propriétaires vendeurs ont retiré le bien de la vente à l'issue de la préemption et une négociation amiable s'est engagée. Un accord amiable a été trouvé au prix de 750 000 €.

Les conjoints Robert et Bonnard s'engagent à vendre à Saint-Etienne Métropole les parcelles F199, 200, 444 et 596 ainsi que les parcelles A495, 934, 978, 1582, 1584 et 1586 représentant une superficie totale de 10 624 m². Le bien est libre d'occupation. Ce prix est conforme à l'avis du pôle d'évaluation domanial en date du 07 juillet 2022.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve cette acquisition dans le cadre du projet partenarial d'aménagement,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'étude de Maître Parqade notaire à Paris,**
- **La dépense correspondante sera imputée :**
 - **au budget principal : ECON/GIFON/2111 HT pour la partie de terrain à vocation économique 500 000 €,**
 - **au budget principal sur l'opération 470 – Réserves foncières d'opportunité – PPA de l'exercice 2022 pour le solde.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Secrétaire de Séance,



Marc CHASSAUBENE
11^{ème} Vice-Président

Le Président,



Gaëli PERDRIAU